COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 9 septembre 2019 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

<u>Présents</u>: Messieurs Yves RIMOUX, Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Monsieur Rémy ARQUILLERE, Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Corinne THIVANT, et Monsieur Didier RICARD.

<u>Absents excusés</u>: Madame Patricia GOUTORBE donne pouvoir à Monsieur Yves RIMOUX

Monsieur Pierre MOUTET donne pouvoir à Monsieur Rémy ARQUILLERE

Monsieur GITENET Laurent, Madame Fabienne MÉANT Monsieur Fabrice

PETELET, Madame Stéphanie ROBERT et Monsieur Laurent VILLANO.

Madame Corinne THIVANT a été désignée secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

* Voirie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Département de la Loire a décidé d'attribuer une subvention d'investissement de 17.237,00 € dans le cadre de l'enveloppe cantonale de voirie communale et rurale, pour les travaux Chemin de Vers Mont et Chemin de la Chaize.

L'entreprise CHAVANY devrait intervenir au mois d'octobre.

Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE indique qu'il a eu connaissance du projet d'implantation de 3 nouvelles éoliennes. Ces dernières devraient être raccordées au poste de source de Changy. Il y aurait probablement une nouvelle tranchée à faire sur le chemin de Vers Mont et le Chemin de la Chaize.

Monsieur le Maire indique ne pas avoir eu connaissance de ce projet. Il contactera la Mairie de Saint Bonnet, ainsi que le chargé de projet pour avoir plus d'informations.

Les travaux prévus ne pourront peut-être pas avoir lieu cette année si le raccordement éolien se fait à CHANGY.

Monsieur le Maire informe également les conseillers municipaux qu'au titre de la répartition pour 2019 du Fonds départemental de péréquation des droits de mutation, la commission permanente du Conseil départemental de la Loire a accordé à la commune une dotation de 21.905,11 €.

* Commerce multiservices

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame L. Bruno ont abandonné leur projet de reprise du commerce multiservices le 19 août dernier.

Étant donné la vacance de la gérance, l'appel à candidature a été réactivé. Quelques personnes ont pris des renseignements mais n'ont pas donné suite. Une personne s'est présentée en Mairie ce jour et est en pleine réflexion.

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie est toujours en liaison avec Monsieur Jean-Claude DUCARRE, de Roannais Agglomération et avec Monsieur Frédéric MARSAN.

Monsieur L. est revenu chercher ses meubles, rendre les clés et signer une procuration chez Me PHIDIAS, Notaire à LA PACAUDIERE afin de prévoir la résiliation du contrat de location gérance.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la résiliation du Contrat de Location-gérance de Monsieur L.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Fait part de sa déception mais accepte la demande de résiliation du contrat de locationgérance de Monsieur L.
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de résiliation du contrat de location-gérance de Monsieur L.

Monsieur le Maire indique que les adjoints ont proposé un dépannage pour le pain. Un dépôt de pain est donc ouvert à la Mairie, tous les jours de 9h00 à 11h30, sauf le lundi en partenariat avec la boulangerie d'Ambierle.

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui s'investissent pour que ce dépôt de pain puisse perdurer jusqu'à ce qu'un repreneur pour le multiservices se présente.

* Aménagement du Bourg

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après plusieurs échanges avec le service Transports de Roannais Agglomération, l'abribus sera finalement installé dans le sens La Pacaudière – Roanne, faute de place dans l'autre sens.

BILAN CANTINE

Pour l'année scolaire 2018-2019, 7914 repas ont été servis pour une facture totale de 29.389,43 €, règlée à la Maison Familiale des Athiauds de SAINT GERMAIN LESPINASSE. Le repas était facturé 3,71 €.

29.474,50 € ont été encaissés, sans impayé. Les taifs étaient de 3,80 € pour les forfaits et 4,00 € pour le ticket occasionnel.

Année scolaire	Prix du repas	Nombre de repas servis	TARIFS APPLIQUES	
			OCCASIONNEL	FORFAIT
2013/2014	3.34 €	5395	3.80 €	3.40 €
2014/2015	3.41 €	6308	3.80 €	3.50 €
2015/2016	3.48 €	7497	3.80 €	3.50 €
2016/2017	3.55 €	7157	3.80 €	3.60 €
2017/2018	3.60 €	7742	3.90 €	3.70 €
2018/2019	3.71 €	7914	4.00 €	3.80 €

BUDGET GÉNÉRAL:

Monsieur Jean-Paul BOURLIÈRE informe les membres du Conseil que des travaux sont à prévoir sur le Chemin de Fiot, au hameau de Bardet, afin de canaliser l'eau.

L'entreprise MEUNIER a établi un devis s'élevant à 3.625,00 € HT, soit 4.350,58 € TTC, pour la fourniture et la pose de 50 mètres de tuyau, avec traversée de route et remise à niveau.

Il est désormais possible de récupérer la TVA pour des travaux d'entretien de la voirie réalisés par une entreprise. Il n'y a donc pas lieu de faire une décision modificative pour inscrire ces travaux en investissement.

Il est rappelé que les propriétaires sont tenus de procéder à l'élagage des haies sauvages, agricoles, ou d'ornement, en limite de propriété.

CONVENTION INGÉNIERIE VOIRIE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau pour signer la convention ingénierie voirie avec le Conseil Départemental de la Loire, afin d'intégrer les EPCI dans la convention. Cela ne modifie en rien les termes de la convention pour la commune de CHANGY.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Mairie avait signé avec le Département de la Loire une convention en matière d'ingénierie publique dans le domaine de la voirie communale. Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2018 et renouvelable pour une durée maximale d'un an par reconduction expresse formulée un mois au moins avant l'échéance. L'échéance définitive est fixée au 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire propose de demander le renouvellement de cette convention pour l'année 2019. Le coût est de 1 € / habitant pour l'adhésion aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Sollicite le renouvellement de la convention en matière d'ingénierie publique dans le domaine de la voirie communale pour l'année 2019.
- 2) Dit que la dépense sera imputée au compte 6226.

VOIRIE: DEMANDE D'ALIÉNATION DU CHEMIN DU PONT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur B. et Madame V., qui souhaitent acquérir le Chemin du Pont, dans le cadre de leur projet d'installation d'un élevage canin sur la ferme BOUQUIN, au lieu-dit L'auberge du Pont.

La discussion s'engage.

Considérant le classement du Chemin du Pont en voie communale depuis le 4 mars 2019 ;

Considérant les travaux de voirie dont a bénéficié cette voie en 2007 pour un montant de 18.755,00 €;

Considérant l'alignement de 40 platanes le long du chemin et apportant une valeur patrimoniale à cette voie ;

Considérant la possibilité d'instaurer un circuit de randonnée pédestre ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas se séparer de la Voie Communale n°112 dénommée Chemin du Pont.

Un courrier sera envoyé à Monsieur B. l'informant de la décision du Conseil Municipal.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

La commission locale d'évaluation des charges transférées a déterminé le montant des charges transférées.

L'évaluation étant effectuée, le rapport de la CLECT est soumis à l'approbation des conseils municipaux pour avis. Conformément à l'article L.5211-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport de la CLECT doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres. Cette majorité correspond soit aux deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population. Si un conseil municipal n'a pas délibéré dans le délai de deux mois, l'avis sera réputé favorable.

Le rapport définitif de la CLECT du 19 juin 2019 concerne le transfert de la compétence « Lecture publique » et la modification du périmètre de la zone d'activité touristique de Villerest plage – barrage.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 19 juin 2019.

* Méthaniseur

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Pôle Ingénierie technique et transition écologique, concernant le projet de construction d'une unité de méthanisation territoriale en partenariat avec Roannaise de l'Eau.

En produisant 2 millions de m3 de bio-méthane par an, soit l'équivalent de la consommation énergétique de 4 500 habitants, à partir des boues de la station d'épuration de Roanne et de bio-déchets, cet outil participe à l'ambition de Roannais Agglomération de couvrir localement 50% de ses besoins énergétiques à l'horizon 2050.

Le groupement d'entreprises en charge du projet (SUEZ, Engie Green et BM Environnement) doit à présent constituer le plan d'épandage agricole. L'objectif de ce plan est de définir avec les agriculteurs locaux les parcelles qui pourront bénéficier de l'amendement organique naturel produit par le méthaniseur. Les équipe de SUEZ prennent d'ores et déjà contact avec les agriculteurs de la commune, afin de pouvoir déposer ce nouveau plan d'épandage à la fin du mois de septembre 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- * Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association Le Souvenir Français, sollicitant une subvention au titre de l'année 2020. Le Conseil Municipal reporte sa décision au moment du vote du budget.
- * L'établissement français du sang informe la Mairie que 59 poches de sang ont été collectées le 19 juillet 2019. La prochaine collecte se déroulera le vendredi 18 octobre à la salle ERA de La Pacaudière entre 16h00 et 19h00.
- * La Sous-Préfecture rappelle qu'une période de recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris a été ouverte. L'électeur peut déposer son soutien directement sur le site internet : https://www.referendum.interieur.gouv.fr/
- * L'Association Jeunesse et Sports effectuera des interventions périscolaires le jeudi de 16h30 à 17h30 :
- pour les CE/CM du 12/11 au 13/12
- pour les GS/CP du 13/01 au 14/02
- pour les PS/MS du 09/03 au 10/04

- * Le technicien de rivière de Roannaise de l'Eau a détecté le 18 juillet 2019 une mortalité piscicole élevée sur environ 500m de longueur entre le pont de la voie communale de la Chirée, en amont immédiat du pont SNCF et au beau milieu d'une pâture, à mi-chemin de la RD8.
- * Afin d'apporter un meilleur service aux habitants, Roannais Agglomération a décidé d'étendre les horaires d'ouverture de la déchèterie de la Gare à La Pacaudière. Elle sera désormais ouverte du lundi après-midi de 14h à 18h et du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- * Le rapport d'activité 2018 du SIEL est consultable au secrétariat.
- * L'organisation Fibois a consacré un article au multiservices de Changy dans son magazine.
- * Monsieur le Maire fait part des problèmes de divagation des chiens. Il demande aux propriétaires de chien(s) de veiller sur leur animal.

Une action en justice est intentée contre le propriétaire de deux animaux en divagation suite à une morsure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Le LUNDI 7 OCTOBRE 2019 à 20H00